

sées. Toutes les parties ont eu recours à ce genre de pratique à l'encontre des minorités, mais la population musulmane a été la plus touchée. Des violations graves et répétées du droit de la guerre ont été commises dans l'ensemble de la Bosnie-Herzégovine, sur les lignes de front, dans des villes ou des villages assiégés, où des civils ont été bloqués ou pris en otage pendant des mois derrière les lignes de front. Le harcèlement des civils a été pratiqué de manière systématique.

Les délégués du CICR sur le terrain ont lancé à maintes reprises des appels aux parties au conflit et aux autorités locales; ils ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour soulager les souffrances de la population. Leurs efforts ont été soutenus par des contacts diplomatiques permanents à tous les échelons, et tout particulièrement par le président du CICR, pendant les nombreuses conférences et réunions auxquelles il a pris part durant l'année (voir plus haut).

Dès le mois d'avril, les délégués du CICR ont commencé, chaque fois qu'ils pouvaient accéder aux victimes du conflit, à distribuer des colis de vivres aux familles déplacées et vulnérables, et à livrer des rations mensuelles à diverses institutions, telles qu'orphelinats, hôpitaux et abris communautaires pour personnes déplacées.

Vers la fin de l'été, le CICR, en raison du très rude climat hivernal dans la région et du manque de moyens de chauffage, a commencé à préparer un programme de secours à grande échelle, pour venir en aide aux centaines de milliers de personnes rendues vulnérables suite au conflit (en particulier les familles déplacées et la population des villages isolés). Les distributions de vivres ont été augmentées, et à la fin du mois de novembre le CICR venait en aide à plus de 500 000 personnes. Quelque 25 000 fourneaux ont été distribués, en plus des vivres et autres articles de secours. Des convois à destination de la Bosnie-Herzégovine ont été organisés à

partir de trois des principaux entrepôts du CICR à Belgrade, Split et Zagreb. Ils ont acheminé des vivres et d'autres produits de première nécessité aux villes et villages pouvant être atteints à partir des bases CICR à Bihac, Banja Luka, Mostar, Zenica, Tuzla, Bijeljina et Trebinje. Ces transports ont eu lieu dans des conditions climatiques hivernales très rudes, qui rendaient souvent les routes presque impraticables. Les opérations de secours ont également été gênées par des difficultés administratives, contraignant les convois à effectuer d'importants détours pour éviter de traverser les lignes.

Au total, 12 616 tonnes de secours ont été distribuées en Bosnie-Herzégovine en 1992, y compris des colis familiaux, des couvertures, des vêtements chauds et des feuilles de plastique pour colmater les fenêtres.

À la mi-octobre, le CICR a également été sollicité par les forces serbes de Bosnie et par les habitants eux-mêmes, pour évacuer plusieurs centaines de Croates de Bosnie et leurs familles de la ville assiégée de Kotor Varos.

La délégation du CICR à Zagreb (Croatie) a joué un rôle important dans la coordination des activités de l'institution en Bosnie-Herzégovine. En raison des conditions de sécurité très précaires, il n'a pas été possible d'établir une base logistique et administrative centrale sur territoire bosniaque. La capitale croate a également constitué une base importante pour le HCR et d'autres institutions des Nations Unies, avec lesquelles le CICR est demeuré en contact étroit pendant toute l'année.

Agence de recherches

La fuite de milliers de personnes hors des zones de conflit a causé la séparation d'un nombre croissant de familles. Les personnes déplacées ont eu largement recours aux messages Croix-Rouge pour renouer le contact avec leurs proches en Bosnie-Herzégovine, en Croatie, en Ré-

publique fédérale de Yougoslavie et ailleurs. A la fin de l'année, plus de 650 000 messages de ce type¹ avaient été échangés.

Des détenus visités par le CICR ont eux aussi bénéficié de ses services d'agence. En 1992, plus de 55 000 messages Croix-Rouge ont été recueillis par les délégués du CICR dans les lieux de détention, et 46 000² missives distribuées aux détenus.

Afin de répondre à la demande croissante de nouvelles familiales, l'Agence de recherches a étendu son réseau dans la république, grâce aux organisations locales de la Croix-Rouge. Sur le seul territoire de la Bosnie-Herzégovine, le CICR a organisé 800 regroupements familiaux. A Sarajevo, en l'absence de personnel expatrié du CICR qui n'a pu y séjourner à nouveau de façon durable avant le mois de décembre, quatre employés locaux du CICR ont traité en moyenne 6 000 messages Croix-Rouge par semaine, dès le début du siège de la ville, lors des premiers jours du conflit.

Activités médicales

Après une évaluation approfondie effectuée en mars sur les besoins médicaux en Bosnie-Herzégovine, le CICR a lancé un programme pour approvisionner 19 hôpitaux de la ville en médicaments de base et en matériel chirurgical. A la fin du mois de mai, lorsque le CICR a dû temporairement suspendre ses activités, 13 hôpitaux avaient été approvisionnés, malgré des problèmes de sécurité croissants. Le convoi, attaqué lors de son entrée dans Sarajevo le 18 mai, transportait des équipements médicaux pour les hôpitaux de la ville.

Les distributions ont repris en juillet, et le programme a été élargi pour couvrir 20 hôpitaux, approvisionnés via Zagreb, ainsi que huit autres, qui ont bénéficié de l'assistance des délégués en poste à Belgrade.

A plusieurs reprises, les délégués du CICR ont évacué des personnes blessées ou handicapées séjournant dans des institutions proches de la ligne de front vers des zones plus sûres. C'est ainsi qu'au mois de mai, par exemple, 15 patients ont été transférés d'une clinique psychiatrique de Jakes vers un hôpital en Croatie.

Eau et assainissement

Le CICR a lancé plusieurs projets d'adduction d'eau et d'assainissement en Bosnie-Herzégovine, pour prévenir les épidémies et pour que la population ait accès à de l'eau salubre. Du chlore et d'autres produits chimiques nécessaires à l'épuration de l'eau ont été distribués, ainsi que des pièces détachées, des citernes et des générateurs. Des mesures d'urgence ont été prises dans des zones où se trouvaient rassemblées un grand nombre de personnes déplacées, dans les camps et le long des lignes de front, où des maisons étaient coupées des principaux systèmes d'adduction d'eau.

Diffusion

Faire connaître les règles du droit international humanitaire a représenté un élément vital des activités du CICR en Bosnie-Herzégovine. Les délégués se sont efforcés de diffuser les principes humanitaires de base au grand public et aux combattants, afin d'amener ces derniers à respecter la population civile, d'accroître les chances de réussite des diverses opérations du CICR et de renforcer la sécurité pour le personnel de l'aide humanitaire. Une campagne a été menée à cette fin dans les médias, par l'intermédiaire de stations de radio et de télévision locales en Bosnie-Herzégovine et dans la région avoisinante.

CONSÉQUENCES DU CONFLIT EN CROATIE

La guerre en Croatie et ses séquelles ont été largement éclipsées, dans l'esprit du public, par les affrontements en Bosnie-

¹ Chiffres concernant l'ensemble de l'ex-Yougoslavie (détails non disponibles)

² Idem

Herzégovine. Pour le CICR, cependant, les problèmes humanitaires découlant du conflit croate sont restés une cause constante de préoccupation pendant toute l'année. Des milliers de familles sont en effet demeurées dans l'impossibilité de regagner leurs foyers, et des prisonniers sont restés détenus, par les autorités croates comme par les autorités yougoslaves.

Le quinzième cessez-le-feu, entré en vigueur en Croatie le 3 janvier, a dans l'ensemble été respecté, jusqu'au déploiement en avril de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU). Un certain nombre de violations ont toutefois été signalées. Le CICR a été particulièrement préoccupé par les violations répétées de l'accord qui établissait l'hôpital d'Osijek comme zone protégée et neutre. L'hôpital a subi des tirs à six reprises au moins entre le 15 février et la fin du mois de mars.

Sur le terrain, les délégués du CICR ont continué d'évaluer les besoins et de fournir une assistance dans les zones se trouvant sur les lignes de front ou à proximité, et où de nombreux civils, en particulier des personnes âgées, vivaient dans l'isolement et dans des conditions de plus en plus difficiles. Une attention particulière a été accordée aux zones où des groupes minoritaires étaient victimes de pressions, comme les territoires croates sous contrôle serbe, et les régions où les personnes d'origine serbe étaient minoritaires. Ces tensions ethniques étaient très vives dans l'ensemble des zones placées sous la protection des Nations Unies. Cette situation a suscité plusieurs interventions du CICR, à tous les échelons politiques et administratifs, afin d'appeler les parties à respecter la population civile. Les délégués ont également distribué des secours aux personnes dans le besoin et ont fourni du matériel médical aux dispensaires et hôpitaux locaux.

Interventions en tant qu'intermédiaire neutre

À la fin de 1991, le CICR avait présidé trois réunions de représentants plénipo-

tentiaires des parties au conflit en Croatie, afin de traiter des problèmes humanitaires découlant de la situation. Les parties y avaient confirmé leur intention de respecter le droit international humanitaire et adopté une série de recommandations sur des questions, telles que la recherche de personnes disparues, la transmission des allégations de violations du droit international humanitaire, la libération des prisonniers et la protection de zones particulières.

Une commission conjointe de recherche des personnes disparues et d'identification des dépouilles mortelles avait été mise sur pied et s'était réunie pour la première fois en décembre 1991 (voir plus bas).

Ces réunions avaient en outre permis de créer une commission tripartite, chargée de traiter des questions concernant les combattants et toutes les autres personnes détenues en raison du conflit (voir plus bas).

Les représentants plénipotentiaires se sont rencontrés une quatrième fois à Genève, à la fin du mois de janvier 1992, pour examiner des questions d'intérêt commun, y compris l'accès des délégués du CICR aux zones contestées, la protection des prisonniers, l'efficacité de la protection des hôpitaux d'Osijek et de Dubrovnik sous l'emblème de la croix rouge, et les violations du droit international humanitaire, telles que les arrestations arbitraires de civils. Une délégation du HCR a assisté aux discussions sur le sort des personnes déplacées et sur les priorités en matière d'assistance à leur intention. Une nouvelle réunion s'est tenue le 9 avril, en présence de représentants des forces armées croates et de l'armée fédérale yougoslave, mais la république de Serbie n'avait pas envoyé de délégation. La protection de l'hôpital d'Osijek y a été confirmée une nouvelle fois, et l'accord de novembre 1991 a été modifié en conséquence. Pourtant, l'hôpital devait être la cible de bombardements vers la fin de ce même mois, puis à nouveau en mai. Le 24 avril, le président du CICR, Cornelio Sommaruga, a

exprimé sa préoccupation dans un message personnel adressé aux présidents de la Croatie et de la Serbie, ainsi qu'au gouvernement fédéral de la Yougoslavie.

La cinquième réunion des représentants plénipotentiaires s'est tenue au siège du CICR à Genève le 23 mai. L'accord conclu en novembre 1991 a été à cette occasion amendé une fois de plus. Cette nouvelle version fait directement référence aux Conventions de Genève et au Protocole additionnel I, applicable dans son intégralité. Le CICR a pour sa part appelé à la libération immédiate de toutes les personnes encore détenues.

Pendant toute l'année, le CICR a poursuivi ses entretiens avec les autorités supérieures de la Croatie, de la Serbie et de la République fédérale de Yougoslavie.

Le 8 mai, par exemple, le président Franjo Tudjman a reçu le chef de la délégation de Zagreb pour discuter de la libération des prisonniers restants et de la recherche des disparus. À la fin du mois de juillet, le premier ministre yougoslave, Milan Panic, et le vice-premier ministre de la Croatie, Mate Granic, ont été reçus au siège du CICR par le président Cornelio Sommaruga. Ces réunions ont permis de préparer l'accord conclu le 7 août à Budapest, prévoyant la libération de tous les prisonniers de guerre encore détenus en Croatie (voir plus bas).

Le 18 octobre, des délégations ministérielles de Croatie et de la République fédérale de Yougoslavie se sont rencontrées sous les auspices du CICR au siège de l'institution. Les discussions ont eu essentiellement pour objet l'amnistie des combattants détenus sous divers chefs d'inculpation, la libération de tous les prisonniers encore détenus, y compris ces mêmes combattants, et l'accélération des recherches de personnes disparues.

Activités en faveur des détenus

Comme en 1991, les délégués du CICR ont poursuivi leurs visites auprès des pri-

sonniers détenus en relation avec le conflit. Au total, ces visites ont concerné quelque 1 100 prisonniers aux mains des autorités croates, 1 750 personnes détenues par la République fédérale de Yougoslavie, et 600 personnes, détenues par les forces serbes dans les zones protégées par les Nations Unies.

La commission tripartite instituée pour traiter des questions relatives aux prisonniers a tenu des sessions régulières à Zagreb et – avant que la guerre n'éclate en Bosnie-Herzégovine – à Sarajevo. En mars, les parties se sont entendues pour libérer les prisonniers restants en trois étapes. Un premier groupe de 420 détenus a été libéré à la fin du même mois; ces hommes ont été remis à leurs autorités respectives à Sarvas, en présence de délégués du CICR. En mai, 308 Croates et 135 Serbes ont été libérés sous les auspices du CICR.

Le 7 août, une réunion s'est déroulée à Budapest, sous la direction du président du CICR, Cornelio Sommaruga. Un accord a été signé à cette occasion par le premier ministre de la République de Croatie, Franjo Greguric, et le premier ministre de la République fédérale de Yougoslavie, Milan Panic, sur la libération de tous les prisonniers encore détenus en relation avec le conflit entre les deux États. Aux termes de cet accord, 1 130 prisonniers ont été libérés sous la supervision du CICR le 14 août, de nombreux prisonniers demeurant cependant détenus. Certains d'entre eux ont été libérés par la suite, en vertu d'accords ad hoc entre les autorités militaires locales, sans la participation du CICR. L'institution a poursuivi ses efforts tout au long de l'année pour obtenir la libération et le rapatriement de tous les prisonniers restants.

La commission tripartite s'est à nouveau réunie en septembre, mais sans résultat, et le problème des prisonniers toujours détenus a été débattu le 18 octobre avec des délégations ministérielles de Croatie et de Yougoslavie au siège du

CICR (voir plus haut). A la fin de l'année, la question demeurait en suspens, car aucune des parties n'acceptait de libérer unilatéralement les prisonniers en sa possession. Aucune information n'avait été fournie sur le sort des prisonniers.

Agence de recherches

Le rétablissement des contacts entre les membres des familles séparées par le conflit et le regroupement familial ont été parmi les tâches principales de l'Agence de recherches dans l'ex-Yougoslavie. Les délégués du CICR ont collaboré étroitement avec les diverses organisations locales de la Croix-Rouge pour traiter un nombre record de messages Croix-Rouge. Au total, plus de 650 000 messages ont été échangés, y compris ceux concernant la Bosnie-Herzégovine.

Outre les activités traditionnelles d'agence, le CICR a organisé dix réunions de la commission conjointe pendant les premiers mois de 1992. Le 24 janvier, les parties au conflit en Croatie ont pour la première fois échangé des listes de détenus. Plus tard dans l'année, le CICR a continué de faire pression sur les deux Etats, pour qu'ils échangent toute information en leur possession concernant les personnes disparues et les dépouilles mortelles, dans le cadre de contacts bilatéraux, ou pendant des réunions ad hoc, auxquelles l'institution participait en tant qu'observateur. Malheureusement, en dépit de ces efforts soutenus, aucun progrès tangible n'a été accompli, et les parties respectives n'ont pu fournir aux familles des nouvelles de leurs parents disparus. La nature indubitablement humanitaire de ce problème a conduit le CICR à lancer un appel à la République fédérale de Yougoslavie et à la République de Croatie. Il leur demandait de prendre unilatéralement des décisions au niveau le plus élevé, dans l'espoir que des mesures de ce genre

auraient plus de succès que les tentatives effectuées jusque-là et restées vaines.

En janvier, le CICR, avec le soutien de la Croix-Rouge hongroise, a organisé à Pécs (Hongrie) une réunion de responsables des services d'agence de recherches de la Croix-Rouge en Yougoslavie et dans les anciennes républiques yougoslaves. L'objectif de la réunion était de faire le point sur les activités en cours visant à restaurer les liens familiaux, et d'échanger des idées sur les solutions possibles aux problèmes rencontrés par chacun des services agence de la Croix-Rouge.

Activités en faveur de la population civile

Le programme de colis familiaux du CICR, lancé en 1991, était destiné à deux catégories de victimes: les centaines de milliers de personnes déplacées par le conflit, et certains groupes vulnérables précis, tels que les civils résidant à proximité du front. La fin de la guerre en Croatie n'a pas signifié que le CICR n'avait plus de rôle à jouer dans le pays, car les souffrances de la population civile ne pouvaient être effacées du jour au lendemain. Pendant les premiers mois de l'année, l'assistance aux personnes déplacées a été transmise par l'intermédiaire des branches locales de la Croix-Rouge sous la supervision du CICR, tandis que les délégués eux-mêmes se chargeaient des distributions dans les zones isolées et les villages proches du front. Ces distributions ont aussi permis aux délégués de suivre de près la situation dans les districts éloignés, et d'offrir une certaine protection à la population.

A partir du printemps 1992, le HCR a progressivement repris les activités de distribution des secours aux personnes déplacées en dehors des zones de conflit, tandis que le CICR continuait à venir en aide aux personnes demeurées proches des lignes de front. Au total, le CICR a distribué 2 947 tonnes de secours aux victimes de la guerre en Croatie.

Activités médicales

Pendant les trois premiers mois de l'année, le CICR a continué ses évaluations pour répondre aux besoins des hôpitaux et des autres établissements médicaux accueillant des blessés de guerre. Cette tâche a été effectuée jusqu'au moment où d'autres organisations ont été en mesure de prendre le relais, et où le système d'approvisionnement médical croate est redevenu opérationnel dans la majeure partie du pays. Pendant toute l'année, le CICR a approvisionné les hôpitaux proches de la frontière bosniaque et ceux situés dans les zones de sécurité des Nations Unies.

Eau et assainissement

Dans des endroits tels que les zones de sécurité des Nations Unies, où le système d'adduction d'eau était entravé par le manque de produits chimiques et de pièces détachées, le CICR a distribué les éléments nécessaires pour assurer une production suffisante d'eau potable salubre.

Diffusion

Les activités destinées à faire mieux connaître le droit international humanitaire sont demeurées au premier plan des préoccupations du CICR, tant en Croatie que dans la République fédérale de Yougoslavie (pour cette dernière, voir sous chapitre concerné).

A la fin du mois d'avril, 26 officiers supérieurs du ministère croate de la Défense, des instructeurs militaires et des commandants de l'armée croate ont suivi un cours sur le droit international humanitaire organisé à Zagreb par des délégués du CICR venant du siège de Genève. Le délégué auprès des forces armées a également animé trois séminaires d'une journée à Split, Karlovac et Osijek, auxquels ont assisté plus de 135 chefs de corps. Il a aussi donné une conférence lors d'une réunion à Zagreb devant 300 officiers.

En juillet, le CICR a organisé un cours de formation à l'intention de 24 responsables de la Croix-Rouge croate participant à des activités de diffusion.

Les délégués en poste à Zagreb ont enregistré des versions en langue croate de quatre messages télévisés et de cinq films du CICR consacrés aux principes humanitaires de base.

RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DE YOUGOSLAVIE

Tout au long de l'année, la délégation du CICR à Belgrade a continué d'appliquer et de coordonner une partie importante des programmes d'assistance à la Bosnie-Herzégovine; par ailleurs, elle a poursuivi ses visites de détenus, la distribution de matériel médical et les évaluations, non seulement dans les zones proches de la frontière bosniaque, mais également au Kosovo. Au mois de décembre, le CICR a ouvert un bureau à Pristina, afin d'organiser des séances de diffusion et des visites aux détenus de sécurité.

Activités en faveur des détenus

Le 13 mars, le CICR a entamé une nouvelle série de visites à des personnes détenues en relation avec la situation au Kosovo. Ce groupe de détenus avait déjà reçu des visites en mai et en juin 1991. A la fin du mois de mai, 74 personnes avaient été vues dans 11 lieux de détention en Serbie et au Monténégro.

Activités médicales

Pendant toute l'année, le CICR a continué d'évaluer les besoins des hôpitaux et d'autres établissements médicaux en Yougoslavie, particulièrement ceux qui accueillent des blessés de guerre. Le programme d'assistance du CICR s'est concentré, d'une part, sur les besoins urgents et, d'autre part, sur les besoins à moyen et à long terme nés de l'effondrement du système de distribution. Ces

besoins ont été couverts grâce à un appel d'aide en nature adressé aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge.

Diffusion

Un cours de droit international humanitaire a été organisé en février à Belgrade à l'intention de 30 officiers supérieurs d'unités de combat de l'armée fédérale. Les délégués ont également présenté des exposés sur le droit international humanitaire à plus de 1 100 officiers et soldats des forces armées fédérales. Au mois de mars, 32 responsables de la diffusion de la Croix-Rouge, venant du Monténégro et de Serbie, y compris le Kosovo et la Voïvodine, ont suivi un cours sur les méthodes de diffusion, donné par des délégués du CICR.

MACÉDOINE

Une présence permanente du CICR a été établie à Skopje à la fin de 1991, afin de suivre l'évolution de la situation en Macédoine, du point de vue humanitaire. Une campagne de diffusion a été lancée en collaboration avec la Croix-Rouge locale, et des contacts réguliers ont été maintenus avec les autorités, en particulier en ce qui concerne les activités d'agence de recherches.

Entre janvier et novembre 1992, le CICR a visité 11 personnes arrêtées en relation avec la situation politique en Macédoine.

SLOVÉNIE

Une délégation du CICR a été ouverte à Ljubljana peu après que la guerre avait éclaté, suite à la déclaration d'indépendance de la Slovénie et de la Croatie de mars 1991 (entrée en vigueur le 25 juin de la même année.) Le 26 mars 1992, la Slovénie a déposé auprès du gouvernement helvétique une déclaration de succession, sans réserve, aux Conventions de Genève de 1949 et aux deux Protocoles additionnels de 1977.

Au mois de février, des délégués du CICR ont visité deux personnes encore détenues en relation avec le conflit de 1991.

Le délégué du CICR auprès des forces armées a animé un séminaire à Ljubljana au mois de mai, à l'intention d'une cinquantaine d'officiers supérieurs des forces armées slovènes et de représentants du ministère de la Défense, des unités de défense civile et des services médicaux. Un cours du CICR sur les méthodes de diffusion, organisé en juillet, a réuni 21 responsables de la Croix-Rouge slovène.

La délégation a été fermée le 27 août, mais la coopération avec la Croix-Rouge de Slovénie en matière de diffusion s'est poursuivie tout au long de l'année.

*
* *

ALBANIE

Une exposition itinérante consacrée aux Conventions de Genève a été inaugurée à Tirana le 20 février, en présence du président de l'Albanie, Sali Berisha. A la fin du même mois, cent cinquante officiers de haut rang ont assisté à une série de conférences sur le droit international humanitaire. Les autorités albanaises avaient accordé au CICR l'accès aux lieux de détention du pays en 1991. Les premières visites aux personnes détenues dans le pays pour raisons de sécurité se sont déroulées en 1992. Les délégués du CICR ont vu huit détenus. En ce qui concerne les personnes envoyées en exil intérieur par le régime précédent, le CICR a effectué plusieurs évaluations dans d'anciens camps de détention, ainsi que dans des villes et des villages où les anciens exilés s'étaient réinstallés après leur libération. Au mois de septembre, la délégation a distribué des colis de vivres et des vêtements aux familles les plus démunies. La Fédération inter-

nationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et la Croix-Rouge albanaise ont lancé un programme d'assistance à l'intention de quelque 70 000 personnes dans le besoin, y compris de nombreux anciens détenus et leur famille.

Le 12 octobre, la délégation du CICR à Tirana a été fermée, mais les contacts ont été maintenus avec les autorités et la Société nationale. Ils ont trait à la diffusion et à la publication en langue albanaise de brochures sur le droit international humanitaire et les principes de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

ROUMANIE

La délégation du CICR, établie à Bucarest à la fin de 1989, est restée ouverte pendant toute l'année 1992. Dès la fin du mois de novembre, elle a assuré la coordination des activités du CICR en République de Moldova, le pays voisin. Les contacts ont été maintenus avec les autorités comme avec la Croix-Rouge roumaine, tout particulièrement en matière de diffusion et au sujet de la création d'un centre de diffusion du droit international humanitaire.

Le 25 février, les délégués du CICR ont achevé la série de visites aux détenus de sécurité, commencée en décembre 1991. Au total, 31 prisonniers, pour la plupart d'anciens responsables gouvernementaux, ont été visités. En mars, des représentants du CICR ont rencontré des hauts responsables, en particulier le secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, Constantine Enu, pour discuter de la reconnaissance par la Roumanie de la Commission internationale d'établissement des faits (article 90 du Protocole additionnel I).

*
* *

Les activités du CICR dans les pays ci-après ont été menées par des délégués du siège à Genève.

BULGARIE

En janvier, le ministre bulgare de la Santé, Nikola Vassilev, s'est rendu au siège du CICR, où il s'est entretenu de questions concernant la Croix-Rouge bulgare avec le vice-président de l'institution, Claudio Caratsch. Des missions régulières ont été effectuées à partir du siège de Genève pour conseiller la Société nationale au sujet de ses nouveaux statuts et des plans de développement de ses activités. Un conseiller du CICR a également donné un avis à la Croix-Rouge bulgare au sujet de la reprise par celle-ci de production d'eau minérale. Cette activité pourrait en effet apporter des recettes importantes à la Société nationale.

TCHÉCOSLOVAQUIE

La Croix-Rouge tchécoslovaque a organisé deux séminaires sur ses activités, ainsi que sur les principes et la structure du Mouvement, à l'intention de 160 maires de villes tchèques et slovaques. Le CICR et la Fédération lui ont prêté leur concours.

Le CICR a maintenu des contacts étroits avec les autorités et la Société nationale pour débattre des modalités de coopération future, après la scission du pays en deux républiques distinctes.

HONGRIE

Le CICR a maintenu des contacts réguliers avec le gouvernement hongrois et la Société nationale pour débattre des activités humanitaires de l'institution en relation avec les conflits qui frappent les pays

de la région. Plusieurs réunions des commissions conjointes, chargées des questions concernant les prisonniers de guerre et les personnes disparues au combat, ont été organisées dans la ville hongroise de Pécs (voir sous *Conséquences du conflit en Croatie*).

Le président du CICR, Cornelio Sommaruga, s'est rendu à Budapest au mois d'août. Il s'est entretenu avec le premier ministre, Jozsef Antall, et avec des responsables de haut rang de la Croix-Rouge hongroise, au sujet des conséquences humanitaires de la guerre dans l'ex-Yougoslavie.

A la fin du mois d'octobre, le délégué du CICR auprès des forces armées a animé, en coopération avec cinq instructeurs militaires supérieurs, un séminaire de cinq jours sur le droit international humanitaire et les méthodes d'enseignement. Il a été suivi par 21 officiers supérieurs des forces armées hongroises.

POLOGNE

A la fin du mois de mai, le CICR a organisé un cours sur le droit de la guerre, premier du genre, à l'intention de quelque 25 officiers supérieurs de l'armée de terre, de l'aviation et de la marine. Un deuxième cours a été organisé à la fin du mois de novembre pour 30 officiers supérieurs. Pendant l'année, un certain nombre de publications du CICR sur le droit international humanitaire ont été traduites en polonais et publiées sur place, avec la coopération de la Croix-Rouge polonaise.

Au mois d'août, le président du CICR, Cornelio Sommaruga, s'est rendu dans le pays; il a été reçu par le président Lech Walesa, la première ministre Hanna Suchocka, et un certain nombre de responsables gouvernementaux de haut rang des ministères de la Santé et des Affaires étrangères. Il a à cette occasion inauguré le dixième cours d'été de droit internatio-

nal humanitaire à Varsovie, auquel ont participé des étudiants et des universitaires de 21 pays.

PORTUGAL

Le président du CICR, Cornelio Sommaruga, s'est rendu en visite officielle au Portugal au mois de février. Il y a été reçu par le président Mario Alberto Soares, le premier ministre Anibal Cavaco Silva, le ministre des Affaires étrangères Joao de Deus Pinheiro, et les secrétaires d'Etat aux Affaires étrangères et à la Défense. Lors de cette mission, le premier ministre a annoncé au CICR la ratification des Protocoles additionnels par le Portugal. Conformément aux dispositions de ces textes, les Protocoles sont entrés en vigueur le 27 novembre.

M. Sommaruga a aussi rencontré de hauts responsables de la Croix-Rouge portugaise.

TURQUIE

Pendant l'année, le CICR a eu des contacts réguliers avec les autorités turques, afin de les tenir informées des activités de l'institution dans la région.

Au mois de mars, le CICR a appelé formellement le gouvernement à respecter les principes du droit international humanitaire dans le cadre des opérations militaires conduites dans la zone frontière entre l'Irak et le sud-est de la Turquie. Cette question a été soulevée une nouvelle fois lorsque le délégué général pour la région s'est rendu à Ankara en novembre, où il a rencontré des responsables de haut rang du ministère des Affaires étrangères. Les entretiens ont également porté sur la situation en Bosnie-Herzégovine et dans le Caucase.

Le 20 avril, le CICR a remis aux autorités turques six soldats turcs capturés par le PKK de Turquie (Parti des travailleurs du Kurdistan) et détenus sur territoire irakien. Deux autres prisonniers dans la même situation ont été visités en juin. Les délégués ont recolté des messages Croix-Rouge, qui ont été transmis aux familles des détenus en Turquie.

ROYAUME-UNI

Le 3 février, le CICR a envoyé une équipe de délégués en Irlande du Nord pour y effectuer la série annuelle de visites aux prisonniers détenus en relation avec les événements dans la province. Ces visites ont été achevées en mars. Effectuées en conformité avec les procédures normales du CICR, elles ont concerné au total 1 775 personnes détenues dans six établissements pénitentiaires.

*
* *

MOSCOU

Délégation régionale

(Fédération de Russie, y compris l'ensemble des républiques et régions autonomes)

Après de nombreuses missions dans la capitale russe, un accord de siège a été signé au mois de juin entre le CICR et la Fédération de Russie; la délégation régionale de Moscou a été officiellement ouverte à la fin du mois de juillet.

La délégation régionale s'est efforcée de tisser un réseau de contacts avec des responsables du gouvernement, les organisations de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, les institutions des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, ainsi qu'avec les médias russes et internationaux.



Au mois de novembre, le délégué général pour l'Europe orientale et l'Asie centrale s'est rendu à Moscou, où il a été reçu par de hauts responsables des ministères de la Défense et des Affaires étrangères. Les discussions ont porté avant tout sur les diverses zones de l'ex-URSS en proie à des tensions ethniques et, dans certains cas, à des affrontements ouverts.

Les délégués du CICR ont tenu des réunions régulières avec des représentants de l'Alliance des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de l'URSS jusqu'au 26 mars, date de la dissolution officielle de celle-ci. Par la suite, ils ont rencontré des responsables de la nouvelle Croix-Rouge de Russie.

Au mois de juin, des représentants du CICR et de la Fédération ont effectué une mission conjointe à Moscou. Ils ont conclu que toutes les conditions étaient réunies pour que la Croix-Rouge de Russie puisse adhérer au Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. La validité de la reconnaissance de la Croix-Rouge de Russie a été confirmée, et la Société de la Croix-Rouge de la Fédération de Russie est ainsi devenue la première Société nationale de l'ex-Union soviétique à devenir membre du Mouvement.

Les délégués du CICR ont pris contact avec des représentants en poste à Moscou de la plupart des groupes, parties et factions impliqués dans les conflits en cours dans l'ex-Union soviétique, afin d'assurer un appui opérationnel aux délégations du CICR dans les zones de combats. Ils ont ainsi rencontré entre autres des représentants de Moldova, d'Ossétie, d'Abkhazie et du Tadjikistan. La délégation de Moscou a aidé les délégués à organiser des opérations de secours dans ces régions jusqu'à ce qu'une infrastructure suffisante soit créée localement.

Activités en faveur de la population civile

Le CICR a effectué des missions dans la république autonome d'Ossétie du Nord, à la suite d'informations indiquant que plusieurs milliers de personnes avaient franchi la frontière pour fuir les combats se déroulant en Ossétie du Sud (voir aussi sous *Géorgie*.) En mars, six tonnes de secours ont été acheminées par avion à Vladikavkaz, capitale de l'Ossétie du Nord, afin d'assister les familles déplacées. En juillet, 1,8 tonne de matériel médical et de médicaments a été distribuée à six hôpitaux d'Ossétie du Nord accueillant des blessés d'Ossétie du Sud.

A la fin du mois d'octobre, des troubles ont éclaté entre la population de souche ingouche résidant en Ossétie du Nord et la population locale. Des dizaines de milliers

de personnes ont quitté leur foyer pour chercher refuge en Tchétchéno-Ingouchie, la république voisine. Le CICR a effectué des évaluations en novembre et en décembre, et a distribué des secours aux familles qui avaient fui sans pouvoir emporter leurs biens et qui s'étaient installées dans la vallée écartée de Djayrakh. Des Ingouches et des Ossètes se trouvaient également déplacés en Ossétie du Nord, essentiellement à Vladikavkaz et aux alentours, mais les autorités locales étaient en mesure de satisfaire l'essentiel de leurs besoins. Le CICR a remis aux plus défavorisés des couvertures et autres produits de première nécessité.

Diffusion

Un certain nombre de publications du CICR ont été traduites en russe. Des pourparlers ont eu lieu avec des représentants du gouvernement, en particulier du ministère de la Défense, au mois de novembre, et avec de hauts responsables du ministère de l'Intérieur. Il s'agissait de préparer des cours et des séminaires sur le droit international humanitaire à l'intention des forces armées et des forces de sécurité connues sous le nom de «Omon». Ces dernières ont participé à des opérations de maintien de la paix dans diverses parties de la Fédération de Russie, y compris l'Ossétie du Nord et la Tchétchéno-Ingouchie. Des contacts ont également été noués avec la nouvelle Société de la Croix-Rouge de la Fédération de Russie et avec des représentants des médias, afin de lancer des programmes de diffusion.

Des représentants du CICR ont participé à plusieurs conférences à haut niveau consacrées aux droits de l'homme, comme le séminaire organisé par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, en septembre, et le séminaire international sur la réforme pénale, en novembre.

*
* *

Le délégué chargé des activités du CICR dans les Etats baltes, au Bélarus, en Moldova et en Ukraine a conduit ses activités depuis le siège du CICR à Genève. Au mois de juillet, une délégation et un bureau ont été ouverts en Moldova.

ÉTATS BALTES

A la suite de missions du CICR en Lettonie, Lituanie et Estonie, les trois Etats baltes ont fait en 1991 des déclarations de continuité au sujet des deux Conventions de Genève de 1929. A la fin de l'année, la Lettonie a déposé auprès du gouvernement helvétique une déclaration d'adhésion aux quatre Conventions de Genève et aux deux Protocoles additionnels. Une équipe du CICR s'est rendue en Lituanie et en Estonie en novembre 1992, pour encourager les autorités à adhérer aux Conventions de Genève de 1949 et aux Protocoles additionnels de 1977, et pour les conseiller sur les mesures d'application de ces traités.

Au mois de février, un séminaire de diffusion conjoint CICR/Fédération a été organisé à l'intention des membres de la Croix-Rouge de Lituanie. Un accord a été conclu par la suite avec les trois Sociétés nationales pour publier, dans leurs langues nationales, des documents pédagogiques du CICR sur le droit international humanitaire et sur les principes fondamentaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

MOLDOVA

Au début de l'année, une vive tension a opposé le gouvernement moldove de Chisinau et les autorités locales de Transnistrie, une région dont la population est essentiellement russe, et où un puissant

mouvement séparatiste revendique l'indépendance. Des combats ont éclaté en mars le long du Dniestr, avec un regain d'intensité en juin. Une force de maintien de la paix a été déployée en juillet, mais la situation est demeurée tendue toute l'année.

Des délégués du CICR se sont rendus en Moldova au mois de mars. Ils ont eu des entretiens avec le premier ministre, Valerio Muravschi, les vice-ministres de la Justice, de la Santé et des Affaires étrangères, ainsi qu'avec des représentants du ministère de la Défense et des responsables de la Croix-Rouge. Ils se sont rendus à Tiraspol, ville principale de la Transnistrie, juste avant le début des affrontements.

Une deuxième mission s'est déroulée en avril; elle a permis de débattre de questions telles que les visites du CICR aux personnes détenues en relation avec le conflit et l'assistance aux victimes sur les deux rives du Dniestr. Les délégués ont été reçus par le dirigeant de la région séparatiste de Transnistrie, Igor Smirnof, et ils ont eu des entretiens avec la branche locale de la Croix-Rouge. Ces discussions ont porté essentiellement sur le respect de l'emblème et du personnel de la Croix-Rouge.

En juillet, une délégation et un bureau ont été ouverts, respectivement à Chisinau et Tiraspol. Après des contacts avec tous les groupes armés de Moldova, les propositions du CICR relatives à l'organisation d'activités de diffusion ont été acceptées, et les premières sessions ont pu se dérouler en septembre.

En novembre, la situation n'exigeait plus une présence permanente de personnel expatrié du CICR. Les bureaux de l'institution sont cependant demeurés ouverts, administrés par du personnel local.

Activités en faveur de la population civile

Des missions ont été effectuées dans les hôpitaux de Chisinau, de Tiraspol et d'autres localités, pour y évaluer les besoins d'urgence. Au mois de juin, les délégués

ont distribué du matériel chirurgical et des médicaments à cinq hôpitaux accueillant des blessés de guerre.

Les délégués ont également fourni quelque 4 500 colis de vivres, qui ont été distribués par la Croix-Rouge de Moldova et par les branches locales de la Croix-Rouge aux personnes les plus démunies parmi les victimes des combats (essentiellement des familles déplacées).

Activités en faveur des détenus

Les délégués du CICR ont visité des détenus de sécurité emprisonnés par les autorités moldaves pour des raisons liées au conflit, dans plusieurs lieux de détention à Chisinau. Des messages Croix-Rouge ont été récoltés, puis distribués aux familles des détenus en Transnistrie. Au total, 57 détenus ont été enregistrés.

UKRAINE

Une équipe du CICR s'est rendue à Kiev en avril. Elle y a été reçue par des représentants de la présidence et des ministères des Affaires étrangères, de la Santé, de la Justice et des Affaires sociales. Les discussions ont eu trait à des points concernant la Croix-Rouge ukrainienne et la levée, par l'Ukraine, de certaines réserves aux Conventions de Genève de 1949. Les délégués ont également rencontré le président de la Croix-Rouge d'Ukraine et des membres de son personnel pour aborder la question de la reconnaissance de l'organisation comme Société nationale.

Au mois de juillet, la Croix-Rouge d'Ukraine a accueilli une réunion, dont l'objet était d'évaluer la possibilité d'entreprendre des activités avec la Société nationale de la Fédération de Russie et avec la Croix-Rouge de Moldova, en faveur des personnes déplacées et des réfugiés. Un délégué du CICR était présent.

En octobre, le président du CICR, Cornelio Sommaruga, a reçu une délégation parlementaire de haut rang dirigée par Ivan Pliouchtch, président du parlement. Les discussions ont essentiellement porté sur la diffusion du droit international humanitaire au sein des forces armées.

Un premier séminaire du CICR, consacré au Mouvement et au droit international humanitaire, s'est tenu à Kiev en novembre. Il était destiné aux responsables de la Croix-Rouge d'Ukraine et à des représentants de la présidence et des ministères des Affaires étrangères, de la Défense, de l'Intérieur et de la Santé.

*
* *

ARMÉNIE

Alors que l'Arménie était en proie à des difficultés économiques croissantes, dues en partie au blocus imposé par l'Azerbaïdjan, qui a entièrement coupé l'une des principales voies d'approvisionnement du pays, la tension entre les deux Etats a atteint un niveau sans précédent. Des combats ont éclaté au mois de mai dans les zones proches de la frontière avec l'Azerbaïdjan et le Nakhitchevan. Des affrontements sporadiques se sont produits tout au long de l'année, avec, des deux côtés, des bombardements sans discrimination.

La première mission du CICR en Arménie s'est déroulée à la fin du mois de janvier. Elle avait pour objet de discuter l'accession du pays aux Conventions de Genève et aux Protocoles additionnels. Les représentants du CICR ont été reçus par le président du parlement, Babken Ararktsian, ainsi que par les ministres de la Justice et des Affaires humanitaires, M. Stepanian et G. Areshian. Le 4 mars, le CICR a ouvert une délégation à Erevan.